

*Loi sur les Indiens*

savions que nous allions ratifier l'accord. C'est de cette façon qu'il nous faudra toujours procéder à l'avenir.

Nous en avons un autre exemple dans l'accord qui a été conclu avec le Comité d'étude des droits des autochtones, dit accord CEDA, et les habitants de la région du delta du fleuve Mackenzie et de la mer de Beaufort, dans le Nord.

Aux diverses étapes de l'examen du projet de loi C-31, examen qui a été long et difficile, nous avons pensé que nous laissons un peu de place à la consultation. Je n'ai que des éloges à faire à l'adresse du président du comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien, le député de Wetaskiwin. Il a tout fait pour permettre au plus grand nombre de personnes possible de témoigner. Les consultations que nous tenons toutefois ne sont pas de celles qui conduisent à un accord. Voilà pourquoi, chez les Indiens, «consultation» est un terme qu'on évite et dont on se méfie.

Quand le projet de loi C-31 sera adopté, nous aurons chassé, si je suis m'exprimer ainsi, un mauvais esprit de la loi sur les Indiens. Ce mauvais esprit est la discrimination fondée sur le sexe. L'évangile de saint Luc nous apprend où vont ces esprits impurs après avoir été chassés. Selon saint Luc, ils ont tendance à aller dans des lieux arides, pour chercher un repos qu'ils ne trouvent pas. Ils retournent alors à l'endroit d'où ils ont été expulsés et constatent l'ordre et la propreté qui y règnent. Voyant cela, ils vont chercher sept de leurs amis. Voilà une façon biblique, dans le style du Proche-Orient, de décrire un problème actuel. En termes d'aujourd'hui, ce que dit saint Luc, c'est que selon la façon dont un problème est réglé, il peut en résulter un état de choses pire que le premier. J'espère que vous me suivez toujours, monsieur le Président.

Permettez-moi d'aborder la question d'un autre point de vue. L'année où j'ai été élu, j'ai croisé dans le couloir, en haut, un ministre pour qui j'avais le plus grand respect. Il a supposé que j'étais venu ici pour résoudre les problèmes de mes électeurs et des Canadiens en général. Je lui ai répondu que c'était là ce que j'espérais, et il m'a donné un conseil. Il m'a dit: «Vous vous apercevrez probablement, à la fin de votre carrière, que pour chaque problème que vous avez résolu ou tenté de résoudre, vous en aurez sans doute créé sept autres.» Cela m'est revenu à l'esprit lorsque j'ai lu dans le journal, ce matin, qu'une Indienne qui avait perdu le droit à sa condition d'Indienne par suite de son mariage, déplorait le fait que les dispositions discriminatoires de la loi et la tentative du gouvernement pour redresser cette situation injuste aient entraîné de l'hostilité et un sérieux désaccord parmi les Indiens. Elle aurait ajouté: «Nous sommes tous victimes d'une loi des plus regrettables, et il faudra 10 années pour cicatriser les blessures qu'elle a laissées».

Je suis profondément convaincu que lorsque nous nous efforçons de traiter avec les Indiens, nous devons renoncer à nos méthodes colonialistes. On doit mettre un terme aux mesures visant à régler le sort des Indiens et à les assimiler à tout prix. Il est temps de reconnaître, sans équivoque et sans hésitation,

que les Indiens ont droit à l'autonomie politique, qu'ils peuvent gouverner avec le consentement de leurs pairs et en étant responsables envers eux. Nous voulons qu'ils participent à la Confédération, qu'ils soient nos partenaires. On les a tenus à l'écart depuis le début. Nous souhaitons qu'ils soient membres à part entière de la Confédération, mais leur participation, je le répète, doit se faire par voie de négociations conduisant à un accord. Honorons les accords que nous concluons. N'essayons pas, par tous les moyens, de ne pas les respecter. Concluons des ententes honnêtes et respectons-les. C'est là la façon dont les Indiens des Premières nations veulent participer à notre Confédération.

Quoi qu'il en soit, nous devons traiter de gouvernement à gouvernement. Cela peut sembler un peu incongru, car nous parlons d'un gouvernement puissant, le nôtre, traitant avec de nombreux petits gouvernements des Indiens des Premières nations, mais chose certaine, cela ne devrait pas nous empêcher de traiter d'égal à égal. Après tout, nous n'hésitons pas à nous rendre à Washington, à Moscou ou dans tout autre pays beaucoup plus important que le nôtre, afin de traiter de gouvernement à gouvernement dans l'intérêt de nos citoyens et des leurs en même temps. C'est la façon dont nous devons procéder.

● (1600)

Lorsque nous aurons reconnu qu'il faut absolument accorder aux Indiens leur autonomie politique si nous voulons vivre en harmonie avec eux, nous devons également reconnaître que leur pouvoir de décision en matière d'appartenance est un aspect essentiel de l'autonomie politique. C'est la pierre angulaire et la base de cette autonomie. Si l'on est incapable de définir ses propres règles d'appartenance, à quoi sert l'autonomie politique?

Nous devons cesser de décider qui est un Indien et qui ne l'est pas. Nous ne pouvons continuer à classer les Indiens dans toutes ces catégories, un éventail de groupes et de sous-groupes. Quand on y pense, n'est-ce pas violer les droits de la personne des premiers citoyens du Canada que de les classer dans tous ces groupes que j'ai mentionnés tout-à-l'heure, comme s'ils étaient des curiosités dans un zoo et de décider si ce sont des Indiens ou non. C'est répugnant; cela va à l'encontre de ma conception des droits de la personne et je suis persuadé que les autres députés partagent ce sentiment. Nous devons cesser immédiatement de toujours nous mêler des affaires internes des premières nations indiennes.

Aux députés qui ne partagent pas mon avis, je tiens à dire que les Indiens qui s'opposent à cette mesure ne le font pas parce qu'ils veulent perpétuer la discrimination sexuelle, au contraire. Ils s'opposent au projet de loi parce que, d'après eux, il repose sur un postulat erroné qui fait que nous voulons régler, au détriment des Indiens, les problèmes dont nous sommes les auteurs.